Image not found or type unknown

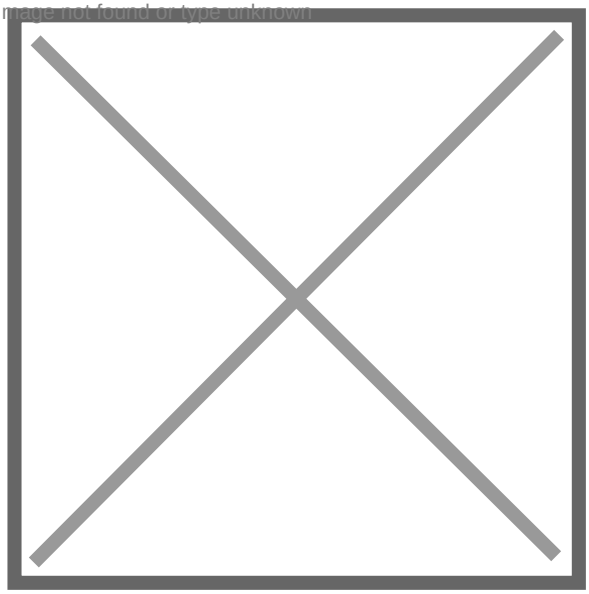

Divorce me demande de partir

Par **ti_nange**, le **03/06/2010** à **10:12**

Bonjour,

j'ai une amie qui vient de demander le divorce, mais elle se pose plein de question :

Tout d'abord elle et son mari vive dans un appartement appartenant au pere de son mari avec leur fille. C'est son marie qui paye tout, les facture la voiture qu'elle utilise pour travailler, la maison qu'ils font construire...

Il lui a demandé de partir et elle se demande si elle peut le faire sans que ca soit concidéré comme un abandon de famille vu que l'appartement appartient a son beau pere. Peut-elle prendre sa fille avec elle? Peut-il lui reprendre la voiture?

Elle a demandé si elle pouvait revenir dans l'appartement pour voir sa fille dans la journée car elle est gardé a leur domicile par une nounou, mais il dit qu'il est chez lui et qu'elle n'a plus a revenir, il lui a meme dit de lui rendre les clés.

Et pour finir a-t-elle des droit sur la construction de la maison pour laquelle elle n'a rien financé?

Elle souhaite partir a cause de l'ambiance avec son mari mais elle ne veut pas abandonner sa fille.

Merci de vos réponses, cordialement.

Par **kindermaxi**, le **03/06/2010** à **14:10**

Bonjour,
Je ne sais si votre amie souhaite la garde de sa fille, mais si telle est le cas, surtout qu'elle ne quitte pas le domicile, sinon elle se met en tort (abandon de famille), tant qu'elle n'en a pas fait la demande au juge et que celui-ci lui a donné l'autorisation lors de l'ONC (ordonnance de non conciliation).
Tout dépend sous quel régime, ils sont mariés pour les biens.
Bonne journée.

Par **jeetendra**, le **03/06/2010** à **14:41**

Bonjour, [fluo]attention l'abandon du domicile conjugal n’est une faute que s'il implique l'intention de l’un des conjoints de se soustraire volontairement aux obligations du mariage, et spécialement au devoir de cohabitation.[/fluo]

Dans le cas de votre amie, elle a été manu militari mise à la porte de chez elle (domicile conjugal), en plus sans sa fille, qu'elle dépose alors une plainte, une main courante à la police, à la gendarmerie (preuve à l’’appui).

Qu'elle prenne rapidement contact avec un avocat pour saisir le juge aux affaires familiales au besoin en référé face à l’urgence, à la gravité de la situation, et notamment pour qu’il fixe les mesures urgentes et provisoires durant le temps de cette séparation forcée, contrainte, courage pour elle, cordialement.

Par **ti_nange**, le **03/06/2010** à **14:45**

Il lui a demandé de partir mais je ne sais pas si c'est par la "force" elle n'est pas encore parti c'est encore recent mais elle ne souhaite pas rester a cause de l'ambiance mais en plus il lui demande de partir doit-elle essayer de rester jusqu'a ce qu'il manifeste plus de volonté (menace ou autre) a la voir partir? doit-elle prendre sa fille avec elle si elle le peut?

Par **jeetendra**, le **03/06/2010** à **14:59**

dans quelle ville elle réside, car l'Ordre des Avocats donne des consultations "gratuites" en Droit de la famille, il faut qu'elle consulte un avocat à ce sujet, bon après-midi.

Par **kindermaxi**, le **03/06/2010** à **15:01**

J'avais répondu dans le sens où il lui demandait de partir (forme de manipulation à mon sens

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

pour mettre votre amie en tort) et non dans le sens de violence.
Dans le sens de la violence, on prend son enfant sous le bras si je puis dire, et on se rend illico presto au commissariat le plus proche.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés